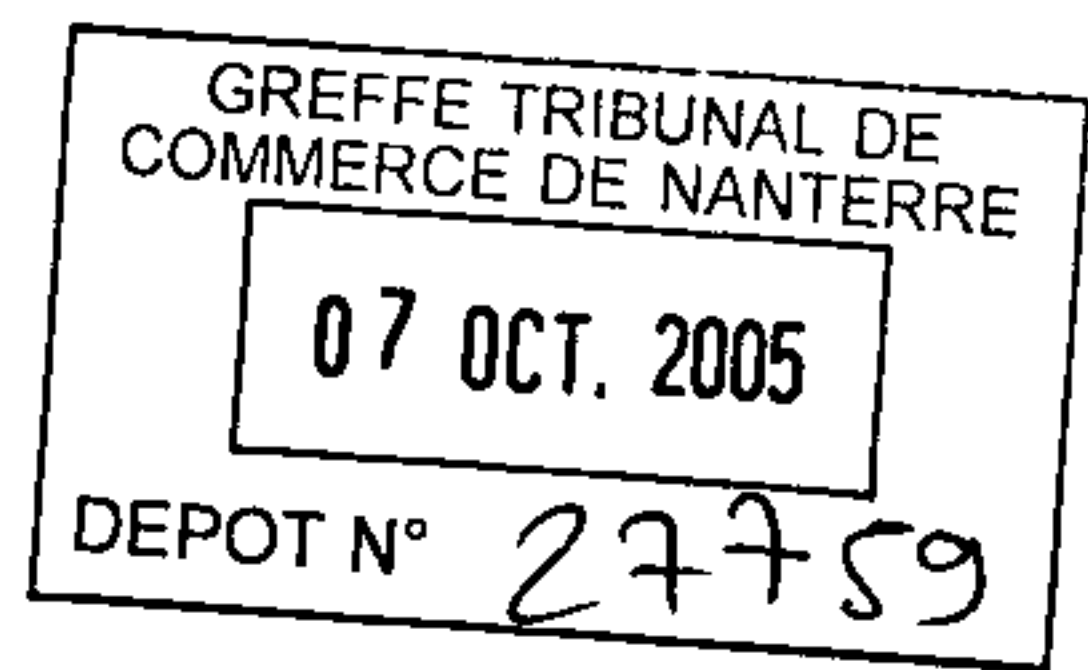




ICADE CAPRI

Société par actions simplifiée au capital de 24.624.000 euros
Siège social : 6, place Abel Gance 92100 Boulogne Billancourt
RCS n° 784 606 576 Nanterre

DECISION D'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mille cinq,

le trente septembre, à l'Atrium – 6, place Abel Gance 92100 Boulogne Billancourt,

ICADE, société anonyme au capital de 510 112 000 €, dont le siège social est situé à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 6, place Abel Gance, identifiée 542 040 092 RCS NANTERRE, représentée par Bertrand Delannoy dûment habilité en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 29 septembre 2005

agissant en qualité d'associé unique de la société ICADE CAPRI

A pris les décisions suivantes :

Première décision :

L'associé unique prend acte de la démission d'Alain Legrand de son mandat de Président par courrier en date du 29 septembre 2005 avec effet le 30 septembre 2005 et décide de nommer Antoine Fayet en qualité de président de la société pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Antoine Fayet accepte ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

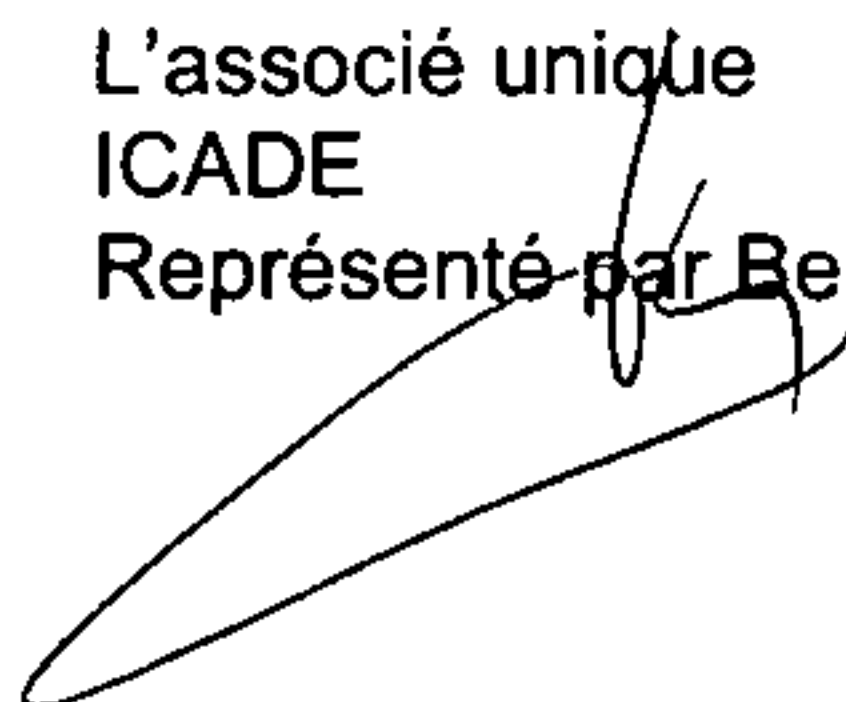
Deuxième décision :

L'associé unique confirme, en tant que de besoin, Hubert de Villebonne, dans les fonctions de directeur général délégué, mandataire social, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 avec les mêmes pouvoirs que ceux dont dispose le Président et ce, jusqu'à décision contraire.

Troisième décision :

L'associé unique donne tous pouvoirs au président avec faculté de se substituer un mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'associé unique
ICADE
Représenté par Bertrand Delannoy



Le Président
Antoine Fayet*

Bon pour acceptation
de Président


* « bon pour acceptation des fonctions de Président »